

# Contre l'état d'urgence permanent



**Angers, hier.** Environ 220 affiches ont été collées sur les panneaux d'affichage angevins.

« Une pilule empoisonnée ». C'est ainsi que Jacques Toubon, défenseur des droits, avait qualifié le projet de loi antiterroriste, entré en vigueur le 30 octobre 2017, qui intègre de manière permanente les dispositions jusque-là exceptionnelles de l'état d'urgence.

Cette pilule, si elle ne les a pas empoisonnés, reste bien coincée en travers de la gorge de nombreux citoyens et militants angevins.

Hier matin, des bénévoles de la Ligue des droits de l'Homme, d'ATTAC, du syndicat FSU, des 4ACG (Anciens appelés en Algérie et leurs amis contre la guerre) et du Collectif Pas sans Nous (PSN 49) ont mené une vaste opération dans les rues d'Angers.

Dès 9 heures, ils se sont rassemblés avec des piles d'affiches. L'objectif : en coller un maximum, sur tous les panneaux d'affichage libre de la ville, et alerter ainsi la population. En fin de matinée, leur œuvre accomplie, ce sont environ 220 affiches qui ont été accrochées dans Angers. « Bienvenue dans l'État d'urgence permanent » !

Sur la fameuse affiche, les militants rappellent par un message que la loi du 30 octobre 2017 « renforçant la sécurité intérieure et la

lutte contre le terrorisme » autorise, sans l'avis d'un juge », les préfets, sur la base de simples signalements non vérifiés, à ordonner des perquisitions nocturnes rebaptisées « visites domiciliaires ».

## « On a changé de société »

Cette loi, « elle a été votée par l'ensemble des députés En Marche et Modem de Maine-et-Loire » note Pierre Sersiron, coprésident d'ATTAC 49. « Le pouvoir exécutif surpasse le pouvoir judiciaire. Ça interroge sur la démocratie » renchérit Frédérique Didelot, de la LDH 49, qui rappelle que syndicats d'avocats et de la magistrature dénoncent également cette loi. Pour Djamel Blanchard, du collectif PSN 49, l'État d'urgence permanent permet « d'encadrer, de surveiller tous les activistes, les éveilleurs de conscience, qu'ils soient écologistes, zadistes, syndicalistes, etc. ». Pour Pierre Sersiron, cette mesure « ouvre la porte à un arsenal répressif ». « On a changé de société. Aujourd'hui, sur simple décision du préfet, on peut se retrouver assigné à résidence, de manière arbitraire ».

Cyprien MERCIER